



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations  
Service protection et santé animales et installations  
classées pour la protection de l'environnement

## **ARRÊTÉ PREFECTORAL portant publication de la liste des vétérinaires mandatés en apiculture et pathologie apicole dans le département de la Savoie**

### **LE PREFET DE LA SAVOIE**

Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.203-8 à L.203-11, L.236-2-1, L.243-3, D.203-17 à D.203-21, R.231-1-1, D.236-6 à D.236-9 ;

VU l'arrêté ministériel du 31 décembre 1990 relatif à la nomenclature des opérations de police sanitaires telles que prévues à l'article 4 du décret n° 90-1032 du 19 novembre 1990 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2009 établissant les mesures de police sanitaire applicables aux maladies réputées contagieuses des abeilles et modifiant l'arrêté du 11 août 1980 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions de formation, de désignation et d'exercice des vétérinaires mandatés pour les opérations de police sanitaire prévues à l'article L.203-8 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 2012 fixant le montant de l'acte médical vétérinaire en application de l'article L.203-10 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 avril 2015 portant délégation de signature à Mme Carole PELISSOU, Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Savoie du 24 avril 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 2015 portant subdélégation de signature de Mme Carole PELISSOU, Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim à Monsieur François BREZARD, Chef de service protection et santé animale et installations classées pour la protection de l'environnement publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Savoie du 29 avril 2015 ;

Considérant les résultats de l'appel à candidature pour le mandatement de vétérinaires pour l'exécution de missions de police sanitaire et d'évaluation épidémiologique de mortalité portant sur la filière apicole dans le département de la Savoie lancé le 20 avril 2015 et clôturé le 4 mai 2015 ;

**Sur proposition de** Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie par intérim ;

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

Les vétérinaires mandatés pour l'exécution de missions de police sanitaire et d'évaluation épidémiologique de mortalité portant sur la filière apicole dans le département de la Savoie sont les suivants :

| Nom et prénom      | Domicile professionnel d'exercice   | Durée du mandat          |
|--------------------|---|--------------------------|
| Dr Claude GOTTARDI | Clinique vétérinaire du Verney<br>172 avenue Pierre Lanfrey<br>73000 CHAMBERY | 29/05/2015 au 31/05/2017 |
| Dr Yanne NEVEJANS  | Clinique vétérinaire de l'Albanne<br>34 route d'Apremont<br>73000 BARBERAZ    | 29/05/2015 au 31/05/2017 |

**Article :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE, sous un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article :** Le Secrétaire général de la préfecture de la Savoie, la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Savoie.

Chambéry, le 25 juin 2015

Pour le préfet et par délégation  
Pour la directrice départementale par intérim et par délégation  
Le chef du service protection et santé animales et installations classées pour  
la protection de l'environnement

  
François BREZARD